



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 27853

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la question des courts messages écrits envoyés par téléphone ou texto (en anglais, *short message service* ou SMS) et visant à tromper leurs destinataires. De nombreux abonnés reçoivent des messages qui les invitent sous des motifs *a priori* légitimes à appeler des numéros surtaxés ou à se connecter à des sites payants. Il s'agit à l'évidence de fraudes puisque le but est de tromper sur la nature, l'identité, ou l'emploi d'un service téléphonique. Il lui demande si un suivi du nombre de cas de fraudes déclarées par des abonnés permet d'établir une hausse de ces pratiques, quel est le nombre de faits ayant donné lieu à des plaintes administratives ou contentieuses, et si des mesures sont envisagées, en lien avec les fournisseurs de services téléphoniques, pour prévenir et lutter contre ces fraudes.

Texte de la réponse

Les opérateurs de la fédération française des télécoms (FFT) ont mis en place, en collaboration avec les pouvoirs publics, une plateforme des fraudes aux numéros surtaxés (SPAM, SMS ou appels à rebonds). Cette plateforme, le 33 700, a indiqué une hausse significative des signalements en 2011 et 2012. Cette hausse s'expliquait en partie par le développement d'application smartphones facilitant l'identification des pratiques frauduleuses et la transmission du signalement au 33 700. Elle s'expliquait également par une moindre diligence dans la prévention des comportements frauduleux par certains opérateurs. En 2012, La direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé à une enquête qui a donné lieu à une dizaine de procédures contentieuses contre les éditeurs de SMS frauduleux. Les corps d'enquête ont relevé des infractions commises par les éditeurs de ces faux services mais également par des intermédiaires susceptibles d'être complices de la fraude. Par ailleurs, suite à l'enquête, les opérateurs de services à valeur ajoutée concentrant le plus de numéros litigieux se sont engagés à renforcer les mécanismes de contrôle auprès des fraudeurs potentiels. La DGCCRF veillera au respect de ces engagements et restera attentive aux nouvelles formes de fraudes impliquant des numéros surtaxés qui pourraient se développer. Il est encore trop tôt pour effectuer un bilan définitif de cette action des pouvoirs publics. Ces derniers maintiennent une attention soutenue à ce sujet, en lien avec les opérateurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27853

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5412

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7842